Le Val'Info

ÉDITO

En séance du 11 septembre 2018, Yann THIBAUDEAU est élu adjoint à l'environnement de Val du Layon. Il remplace Jean Jacques DERVIEUX à cette fonction mais ce dernier demeure délégué au Syndicat mixte du bassin Layon Aubance Louets. Il en est le vice-président.

Avec une équipe restreinte, les domaines concernés par l'environnement sont nombreux. Yann est épaulé dans sa tâche par Josiane PEBARTHE sur Saint Aubin de Luigné.

C'est quoi l'environnement ?

- La gestion de la collecte déchets (SMITOM et SYCTOM) passée en compétence communauté de commune Loire Layon Aubance. La représentation aux syndicats existants est assurée par Rémi PEZOT et David RICHOMME. Une fusion des syndicats est en cours et Yann rejoindra la commission environnement de la communauté de communes pour un travail sur ce sujet d'harmonisation.

- L'assainissement eaux usées jusqu'à maintenant communal devient intercommunal, les eaux pluviales restant du domaine communal. La confusion de certains réseaux à St Lambert et la limite de capacité des traitements à Saint Aubin nécessiteront des investissements qui seront fléchés dans le schéma directeur par la communauté de communes. François POURCHER et Raymond BOIS y représentent Val du Layon.

- Les délégations dans les associations (Maison de la Nature, Syndicats de propriétaires et chasseurs, FGDON, association de pêche) continueront à être assurées par Jean Jacques DERVIEUX.

Mais il y a aussi le travail de tous les jours !

- La propreté dans la commune qui dépend de chacun de nous, bien que nous soyons bientôt épaulés par un agent de proximité dans le cadre d'un service commun regroupant les communes de Val du Layon et Beaulieu sur Layon.

- Les espaces verts (fleuris à Saint-Aubin ou vivaces à Saint-Lambert) pour l'embellissement de nos communes et des cimetières.

- Et puis des actions particulières comme « une naissance, un arbre », le petit patrimoine de la commune (monument aux morts, calvaires, puits…).

Enfin avec l'élaboration du PLU (Plan local d'urbanisme) à l'échelle de Val du Layon dans la phase diagnostic, il sera essentiel au chapitre environnemental d'identifier les zones humides, les trames vertes et bleues en référence au SCOT (Schéma de cohérence territorial). Yann fera parti de ce groupe de travail qui va commencer.
Bon courage à Yann et son équipe.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

François CAILLEAU, maire délégué

Dans ce numéro

Édito 1
Conseil municipal 2
Informations municipales 9
Vie associative 13
Numéros utiles 22-23
Agenda..... 24

Flash

- Concert de l'harmonie 13

L'ESSENTIEL DU 2 OCTOBRE 2018*

ENFANCE

- **Affaires périscolaires :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que plusieurs conventions ont été passées avec l'association loi 1901 La Maison Culturelle. La première a été signée en 1995 et concerne la bibliothèque. La seconde convention a été signée le 15 avril 2013, par laquelle la commune s'engage à soutenir financièrement l'objectif général de l'association et les actions suivantes que l'association s'engage à réaliser :

* *La gestion de la bibliothèque,*
* *La gestion de la garderie périscolaire,*
* *Le développement de l'animation culturelle,*
* *La gestion d'un accueil de loisirs.*

Par lettre du 9 juillet, le président de la Maison Culturelle informait la commune que son conseil d'administration avait décidé, lors de sa réunion du 5 juillet, de ne pas donner suite à la proposition de convention de financement des TAP dans les termes décidés par le Conseil municipal. Il a également décidé d'arrêter en conséquence les APS et TAP à la fin de l'année 2018 et qu'il prendrait ultérieurement une décision concernant les ALSH. La Maison Culturelle s'est réuni le 27 septembre où décision a été prise d'arrêter l'activité ALSH. *(L'intégralité des comptes rendus du Conseil est consultable en Mairie et sur le site).*

Il a été fait appel à un consultant Guy BOUDAUD, spécialisé dans les affaires communales, et une avocate, Me Caroline GERARD, pour accompagner le Conseil municipal, indiquer les différentes solutions possibles et valider la mise en place de la solution retenue.

Après un vote à bulletin secret, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de reprendre en régie directe à compter du 1er janvier 2019 l'organisation et la gestion des APS et des TAP,
- DECIDE de reprendre également en régie directe dans un souci de mutualisation et d'une meilleure coordination, à compter du 1er janvier 2019, l'organisation et la gestion des ALSH,
- MAINTIENT les mêmes horaires d'ouverture et les mêmes tarifs appliqués par La Maison Culturelle jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019 pour les activités APS, TAP et ALSH,
- DECIDE de reprendre aussi en régie directe la gestion de la bibliothèque qui est tenue par un agent municipal mis à disposition de La Maison Culturelle à hauteur de 0,73 ETP/an. La bibliothèque sera mise à disposition de la Maison Culturelle mais aussi de toutes les associations de la commune,
- DENONCE la convention de 1995,
- NE RECONDUIT PAS la convention du 15 avril 2013 pour l'année 2019,
- NE RENOUVELLE PAS la mise à disposition gratuite de l'ensemble des locaux communaux affectés jusqu'à présent au bénéfice de La Maison Culturelle,
- PROPOSERA, conformément à l'article L.1224-3 du code du travail, à tous les salariés de La Maison Culturelle un contrat de droit public selon la nature du contrat actuel (CDD ou CDI) dont ils sont titulaires. Ces propositions reprendront les clauses substantielles du contrat dont les salariés sont titulaires. Une réunion d'information sera organisée avec l'ensemble du personnel de La Maison Culturelle pour les informer de la décision du Conseil municipal et leur présenter le projet de régie,
- SAISIRA le comité technique au Centre de Gestion pour le projet de reprise en régie des services périscolaires et bibliothèque,
- REPRENDRA la totalité du mobilier, matériel, jeux… dédiés aux activités APS, TAP, ALSH et bibliothèque qui sont des biens de retour,
- APPLIQUERA à l'association « La Maison Culturelle » le règlement général de mise à disposition des locaux pour les associations de la commune,
- INFORMERA par courrier toutes les familles des écoles (y compris celles ne fréquentant pas les APS, TAP ou ALSH de SAINT LAMBERT DU LATTAY). Une réunion publique d'information sera organisée le vendredi 12 octobre à 20 H 30 à la salle MARYLISE à SAINT LAMBERT DU LATTAY,
- DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tout document conséquence de cette délibération,
- DONNE, d'une manière générale, tout pouvoir au Maire pour appliquer cette délibération cadre.

- **Affaires périscolaires : Subvention complémentaire**

Dans le cadre des engagements qui lient la commune à la Maison culturelle, cette dernière a fait parvenir un courrier en Mairie pour indiquer des effectifs en augmentation sur le temps périscolaire du Mercredi matin et Vendredi soir. Depuis la rentrée, ces augmentations entrainent un dépassement régulier des capacités d'accueil, imposant à la Maison culturelle de se démultiplier sur d'autres sites, ce qui a pour effet d'augmenter les encadrants. Il est ainsi demandé une aide financière complémentaire pour pallier ces désagréments, à hauteur de 968 euros.

Considérant ces éléments, le Conseil municipal décide d'apporter une subvention complémentaire à la Maison culturelle pour la somme de 968 euros pour l'activité APS (périscolaire).

* l'intégralité des compte-rendu du Conseil est consultable en Mairie et sur le site

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Urbanisme : révision du PLU**

Pour rappel, les PLUs de la commune datent de 2003 (St Lambert) et 2013 (St Aubin). En mai, la DDT était invitée en séance du conseil et précisait ainsi qu'une révision simplifiée du PLU de St Lambert n'est pas possible puisqu'il ne répond plus aux exigences actuelles. Une révision du PLU entrainerait *de facto* la révision totale du PLU à l'échelle de la commune, à savoir l'élaboration d'un nouveau PLU pour tout Val du Layon.
Une réunion plus technique s'est également tenue en juillet sur les modalités de révision d'un PLU et les orientations suivantes ont été débattues :

* réaliser un projet de territoire, qui pourrait servir de base de travail (si le projet est repris dans le PADD),
* lancer la procédure de révision du PLU,

Il convient désormais de retenir une orientation avec l'avantage pour le projet de territoire d'être moins contraignant et procédurier à lancer car il suffit juste de faire une consultation auprès de cabinets.
Par contre, le lancement de la révision impose de définir des modalités de concertation en amont et de travailler en lien étroit avec les organismes publics et la population. Cependant, lancer la révision du PLU permet aussi une certaine économie financière (projet de territoire en moins) et de temps (soit toute la durée du projet de territoire : 1an).
En complément, l'étude « Cœur de village » sera un outil à intégrer au futur PLU (sorte de projet de territoire pour l'agglomération) : une réunion est prévue courant octobre.

A horizon 2020, le PLUi n'étant pas engagé par la CCLLA qui a délibéré pour ne pas le réaliser, le PLU est donc possible par dérogation pour la commune, sous réserve évidemment de s'appuyer sur de nombreux documents cibles à intégrer et d'un niveau hiérarchique supérieur (ex : SCoT, PCAET…), dont le SCoT en cours de révision (le PADD devrait être validé pour courant 2019). En résumant la procédure, le PLU est constitué de 2 grandes phases (élaboration du PADD, puis du DOO). Le premier équivaut à un diagnostic du territoire (urbanistique, patrimonial, environnemental, démographique, économique, social…) et le second définit les orientations et donc le futur règlement d'urbanisme. Une révision de PLU doit être motivée et justifiée par délibération et nécessite un engagement des élus avec des réunions très régulières (souvent en journée).

Considérant ces éléments, il est proposé donc de retenir une orientation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal constate les orientations suivantes :

* *option « projet de territoire + PLU »* *3 voix POUR ;*
* *option « révision du PLU »* *23 voix POUR ;*

Et retient le principe de lancer la révision du PLU, avec pour objectif de réaliser le PADD avant les prochaines élections municipales,
Il propose de constituer le groupe de travail (commission PLU) et de solliciter les services de la DDT pour lancer la procédure.

- **Aménagement de l'espace jeunes de St Aubin**

Par délibération n° 041/2018 du 6 mars 2018, la commune décidait d'aménager le local actuellement affecté à Initiatives Aubinoises. Pour ce faire, un maitre d'œuvre – MOE – a été retenue (BET LE GENERALISTE HABITAT) pour nous accompagner. Suite à présentation de l'APS (Avant-projet Sommaire), des observations ont été faites par les différentes commissions et futurs utilisateurs, lesquelles ont été transmises à la MOE. Il est donc présenté en séance l'APD (Avant-projet définitif) et précisé que, sur les 120m² de surface bâtie, 70m² seront utilisables. Lors du prochain Conseil, la MOE sera en mesure de présenter la phase PRO (plan définitif, CCTP et estimatif), base sur laquelle sera arrêté le projet et permettra de lancer la consultation.

- **Place église St Aubin**
  Signature du marché

Suite à la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de la place de l'église de St Aubin, le conseil municipal prend connaissance du rapport d'analyse des offres réalisées par la maitre d'œuvre – MOE – du projet (BET IRH) et constate la bonne exécution de la procédure.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toute pièce y afférente, dans les conditions suivantes :
Travaux VRD *; Société COURANT pour* 202.606,21 euros HT.

- **Recensement**
  Organisation du recensement 2019

La commune de Val du Layon doit organiser son recensement (logements et habitants) pour l'année 2019, lequel se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Le Conseil municipal décide de désigner un coordonnateur chargé de l'enquête de recensement pour la commune parmi les salariés de la commune, précise que ce coordonnateur sera partiellement déchargé de ces fonctions sur la durée du recensement. Il fixe le nombre de postes d'agents recenseurs à 5 et précise que les modalités de rémunération des agents seront arrêtées ultérieurement.

FINANCES

- **FRDC 2018 – aménagement de la place de l'église**

Par délibération n°137b/2016 en date du 6 septembre 2016, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional des Pays de la Loire, au titre du pacte régional pour la ruralité.
Pour rappel, le projet concerne le périmètre autour de l'église de Saint Aubin qui n'est pas suffisamment structuré : la voirie routière occupe la plus grande place et laisse très peu de liberté de circulation aux piétons, accentuant ainsi le caractère accidentogène. Son réaménagement permettra d'améliorer l'accessibilité aux édifices, services et autres commerces, de sécuriser le cheminement et notamment d'embellir la place.

Pour ce faire, un bureau d'études (BET IRH) a réalisé l'AVP PRO validé en séance du conseil par délibération n° 113/2018 en date du 6 juillet et autorisant de lancer la consultation.
Considérant l'évolution du projet depuis 2016 et notamment le fait que les préconisations de l'ABF ont fortement impacté l'estimation financière et que la DETR a été refusée pour ce projet, il est proposé de solliciter à nouveau le Conseil régional des Pays de la Loire pour reconsidérer leur participation financière initiale.

Le Conseil municipal valide le nouveau plan de financement pour l'aménagement et la sécurisation de la place de l'église de Saint Aubin, pour un montant de 229.327,00 euros HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil régional des Pays de la Loire pour reconsidérer la demande initiale de subvention portée par l'arrêté n°2016_09646 en date du 20 février 2017.

- **Tarifs des travaux en régie**

Dans le cadre de divers travaux de VRD qui peuvent être demandés à la commune pour permettre notamment l'accès aux entrées de propriétés, il est proposé de réaliser les travaux par les services de la Mairie pour ceux qui le demandent, à raison des tarifs suivants proposés :

Busage pour une entrée de maison jusqu'à 6ml : ..... 300 €
Busage par mètre supplémentaire : ..... 50 €
Busage pour une entrée de champ jusqu'à 6ml ..... 150 €
Aménagement de trottoir pour une entrée de garage .... 1000 €
Regard de visite pour eaux pluviales : ..... 350 €

- **Commission Tourisme**

Pour le circuit des Vieilles demeures, le dossier de subvention a bien été déposé dans le cadre du Programme LEADER. Après analyse du dossier, ce dernier a été mis de côté, dans l'attente des éléments suivants :
Nécessité d'un second devis pour la réfection des panneaux ;
Souhait d'un volet innovateur : la commission va se renseigner pour intégrer une application « smartphone » au projet initial ;

Concernant le projet d'aménagement du Camping de St Aubin et la subvention Unesco, le projet est également mis de côté dans l'attente de la réalisation d'une étude paysagère : la commission mène actuellement la réflexion et va contacter des bureaux d'études.

Création d'un circuit pédestre Val du Layon : un appel à volontaires va être diffusé pour constituer un groupe de travail sur ce projet.

- **Tarifs du camping de la Coudraye**

Il est proposé de maintenir les tarifs 2018 pour la prochaine saison.

- **Tarifs régie bibliothèque**

Il est proposé d'appliquer de nouveaux tarifs à la régie de recettes pour la bibliothèque de St Aubin afin de permettre le remboursement des livres, CD, Jeux… non rendus et des cartes d'abonnement perdues.

Le Conseil municipal valide les tarifs suivants pour la régie bibliothèque de St Aubin :
Documents non rendus : ..... au prix d'achat
Carte d'abonnement : ..... perdue 2 euros

CULTURE

- **Printemps des poètes**

Il est proposé de renouveler l'opération « Printemps des poètes » en 2019 et d'autoriser la commission à se rapprocher du label « Village en poésie ».

ENVIRONNEMENT

- **Convention ASAD 49**

Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention pour lutter contre la présence du frelon asiatique, via l'association sanitaire apicole départementale du Maine-et-Loire. Les interventions d'apiculteurs bénévoles se limitent à la destruction de nids jusqu'à une hauteur de 20 mètres.

Le Conseil Municipal précise que la commune prend à sa charge toute intervention sur le domaine privé, à hauteur de 25 euros maximum, sous forme de subvention à l'association ASAD 49.

L'ESSENTIEL DU 6 NOVEMBRE 2018*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Urbanisme : prescription d'élaboration du PLU de la commune nouvelle**

Dans le cadre des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune nouvelle de Val du Layon, Monsieur le Maire indique que ces documents ne sont pas harmonisés sur les communes déléguées et que le PLU en vigueur depuis 2003 sur la commune déléguée de St Lambert du Lattay, ne correspond plus à la réalité, notamment du fait de l'évolution démographique, des nouvelles demandes et des nouvelles exigences réglementaires.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer l'élaboration d'un nouveau PLU sur le territoire de la commune nouvelle et rappelle les principes de la procédure, conformément aux articles L.103-3 et L.153-11 du code de l'urbanisme, qui fixent l'obligation de définir les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLU et les modalités de la concertation avec le public.

Monsieur le Maire propose donc de fixer les objectifs et les motivations suivants, suite à concertation du conseil :

* Harmoniser les règlements de zonage (zonage différent actuellement du fait de la commune nouvelle),
* Avoir une vision à long terme de l'aménagement du territoire de la commune,
* Répondre à l'obligation d'inventorier et d'intégrer les zones humides,
* L'obsolescence du PLU de St Lambert et l'impossibilité de lancer une révision dans le contexte de la fusion,
* Intégrer l'étude en cours sur l'aménagement du centre-bourg de St Lambert du Lattay, notamment les projets structurants qui en découlent et la problématique des déplacements et des liaisons,
* Se mettre en conformité avec le SCoT et prendre en compte toutes les nouvelles réglementations,
* Répondre aux besoins et aux sollicitations induites par l'évolution démographique en étendant la surface du zonage U, tout en limitant la consommation des espaces agricoles et viticoles, par une maitrise raisonnée de la consommation d'espace et de l'étalement urbain,

Le Conseil municipal décide de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme portant sur les points mentionnés ci-dessus sur l'ensemble du territoire communal et fixe les modalités de concertation suivantes avec le public :

* *La mise à disposition du public des documents produits tout au long de l'étude, accompagnée d'un registre pour consigner les remarques et propositions,*
* *L'organisation de réunions publique, dont une au moins au stade du PADD,*
* *De rendre public ces informations par les voies d'affichage, du bulletin municipal, de presse et/ou des médias informatiques,*

Il donne délégation à Monsieur le Maire pour appliquer cette délibération et signer tout contrat, avenant ou conventions de services concernant l'élaboration du PLU, dont la sollicitation des services de l'État,

Le Conseil municipal précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, et sollicite l'Etat pour une dotation au titre de l'article L.132-15 du code de l'urbanisme pour compenser la charge financière de la commune,

- **Travaux : Place de l'église – St Aubin**

Les travaux de la place de l'église à St Aubin doivent démarrer la 1e semaine de décembre pour une 1e phase de 3 semaines qui concernera essentiellement les travaux sur les réseaux. La départementale en direction de Chaudefonds devrait être coupée 2 à 3 jours le temps des tranchées. Il est évoqué l'impact économique possible des travaux sur le commerce de proximité : la maitrise d'œuvre et la commune ont déjà échangés avec le gestionnaire, qui doit nous faire part de ces inquiétudes le cas échéant. En précision, le gestionnaire a déjà évoqué l'idée de fermer son établissement pour congés annuels.

- **Recensement 2019 : Agents recenseurs**

Il est proposé de rectifier et compléter la délibération n° 143/2018 en date du 2 octobre 2018 et de recruter 6 agents recenseurs correspondant aux 6 districts historiques de la commune de Val du Layon (2 pour St Aubin – 4 pour St Lambert) pour 1430 logements estimés par l'INSEE. En précision, un de ses districts est quasiment à 100% en milieu urbain. En rappel, la durée du recensement est réglementée et se déroulera du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Le Conseil municipal décide de recruter 6 agents recenseurs en qualité de vacataires, afin de réaliser les opérations de recensement de la population pour la durée du 17 janvier au 16 février 2019 (+ 2 sessions de formation) et fixe la rémunération suivante, qui sera versée au terme des opérations :

* *Un forfait à 12 euros par heure de formation (au moins 2 sessions) ;*
* *Un forfait de 50 euros pour les déplacements (sauf pour le district en milieu urbain) ;*
* *Un forfait de 3.5 euros par bulletin de logement collecté ;*

- **Affaires générales : Révision des listes électorales**

Dans le cadre de la loi n°2013-1048 du 1er aout 2016 réformant la gestion des listes électorales, il doit être créée une commission de contrôle, laquelle doit notamment s'assurer de la régularité de la liste électorale et examiner les recours administratifs préalables obligatoires. La liste électorale des communes sera

* l'intégralité des compte-rendu du Conseil est consultable en Mairie et sur le site

désormais extraite du répertoire électoral unique et permanent.
Les membres de cette commission sont nommés par la Préfecture et elle est composée comme suit pour chaque commune et, dans le cas particulier de Val du Layon, commune nouvelle de plus de 1.000 habitants :

* *1 conseiller municipal désigné par le Conseil municipal,*
* *1 délégué de l'administration désigné par le Préfet,*
* *1 délégué du tribunal de Grande instance, désigné par le Président,*

A cette fin, il est proposé de désigner comme conseiller municipal, Monsieur François POUCHER, qui accepte la proposition. L'information sera transmise aux services de la Préfecture.

- **Réseaux : Compteurs « *Linky* »**

Une pétition de 312 signatures d'habitants de Saint Aubin a été remise en Mairie en présence de la presse. Les opposants au compteur « *Linky* » demandent à la Commune une délibération du Conseil Municipal interdisant son déploiement sur le territoire. Les compteurs sont déjà installés sur la partie Saint Lambert.
Par ailleurs, les communes qui ont voulu s'opposer au déploiement de « *Linky* » ont vu leurs délibérations annulées par les tribunaux administratifs (*cf.* l'article de 60 Millions de consommateurs d'octobre 2018).
Vu l'importance du nombre de personnes signataires, il est proposé au Conseil municipal de rendre réponse.

Le Conseil municipal prend acte de la pétition déposée en Mairie, dit que cette liste sera transmise à ENEDIS et au SIéML en charge du dossier technique,. Il décide de ne pas prendre position pour interdire le déploiement des compteurs « *Linky* » sur le territoire de Val du Layon.

- **Nuisances sonores**

Concernant des nuisances sonores à répétition, il est précisé que l'information a été transmise à la Gendarmerie.

FINANCES

- **EPCI CCLLA**
  Transfert de compétences

Le centre social des coteaux du Layon de Thouarcé assure des activités dans le cadre des compétences de la communauté de communes de Loire Layon Aubance.
Cependant, dans le cadre de la redéfinition des compétences communautaires et des activités exercées par le centre social, l'action « Petite Enfance » restera une compétence communautaire (point 31 des statuts) mais les actions « Enfance et Jeunesse » redescendent aux communes (point32), actions déjà portées par Val du Layon.
Il reste enfin le cas de l'action dite « Accompagnement du centre social des Coteaux du Layon » (point 33 des statuts dans l'arrêté de fusion en date du 16 décembre 2016), qui est également transférée aux communes.

Ainsi, sur les 250.000 euros environ que versait la CCLLA en soutien au centre social, le financement relatif aux actions sociales globales (*cf.* point 33) est estimé à 54.000 euros, dont 7.000 euros environ correspondraient à la participation de St Lambert du Lattay.
Du fait du transfert de compétences, cela entraine *de facto* un transfert de charges financières équivalentes aux communes sous forme d'attributions de compensation (AC).
In fine, la commune de Val du Layon n'est concernée que par la commune déléguée de St Lambert, le centre social n'intervenant pas dans le périmètre géographique de St Aubin. Et selon l'état de fréquentation fourni par le centre social, il est constaté que sa fréquentation par les administrés de la commune reste épisodique.

A ce stade de la procédure, le centre social demande ainsi aux communes concernées par le soutien au centre social de lui reverser l'intégralité de l'AC correspondant aux actions sociales globales et de signer un pacte de coopération. Pour parfaire l'information, il est précisé que l'agrément « centre social » a été renouvelé par la CAF, sans que la commune n'ait été sollicitée officiellement pour avis.
De ce constat s'en suit un débat sur l'intérêt ou non de cette participation au soutien du centre social, considérant notamment l'éloignement géographique de l'établissement.

CONSIDERANT ces éléments, il est proposé de voter à bulletin secret en choisissant une réponse parmi les suivantes :
Réponse 1 : la commune sortira de manière progressive au soutien en votant une participation financière dégressive jusqu'en 2021, date de la fin de l'agrément.
Réponse 2 : la commune ne soutiendra plus le centre social à compter du 1er janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (Réponse 1 : 5 voix ; Réponse 2 : 17 voix ;1 Abstention)

DECIDE de ne pas apporter son soutien au centre social des Coteaux du Layon de Thouarcé et de ne pas signer le pacte de coopération à compter du 1er janvier 2019.

- **Dossier de subvention programme LEADER**

Dans le cadre du renouvellement du mobilier urbain du sentier des vieilles demeures à St Aubin, il est proposé de solliciter une subvention au titre du programme LEADER 2018-2020, piloté par le pôle métropolitain. Le projet est en effet susceptible de correspondre à la thématique « Renforcer l'offre touristique ».
Cette délibération fait suite à celle du 5 juin 2018, pour laquelle le dossier était incomplet.

- **Dossier de subvention CTR - bonus UNESCO**

Dans le cadre du Contrat territorial de Région (CTR 2017-2020) signé entre la région Pays de Loire et la Communauté de communes Loire Layon Aubance, la commune de St Aubin est éligible à une demande de subvention, sous réserve de déposer un projet, lequel doit intégrer notamment un volet paysager et correspondre à la thématique « Ressources naturelles et patrimoniales (Unesco) », puisque St Aubin est dans le périmètre.

Les aménagements pourraient ainsi concernés :

Coté camping du Layon :

* *des aménagements alvéolés du sol sur les emplacements de réception des campings-cars ;*
* *l'aménagement d'une nouvelle ère de lavage ;*
* *l'installation d'un éclairage économique plus discret ;*
* *l'achat d'un mobil'home plus récent ;*
* *l'installation discrète d'arrivée de gaz et d'eau,*
* *l'aménagement paysager du parking,*

***Sur l'aire d'accueil de la boucle Layon-Aubance** :*

* *l'installation d'un barbecue collectif ;*
* *l'aménagement de la pergola et des espaces paysagers avec jeux et tables ;*

Sur le sentier nature des bords du Layon :

* *création de balades ludiques pour classes vertes et centres de loisirs ;*
* *parcours géolocalisés avec smartphone,*

Pour s'engager dans cette démarche, la CCLLA a réservé au CTR un projet à hauteur de 60.000 euros. Il convient dans un premier temps avant de déposer le projet de réaliser l'étude paysagère.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour la réalisation de l'étude paysagère (mission DIAG et ESQ) dans les conditions suivantes :

Etude paysagère BET Jacques COURILLEAU
Paysagiste 3.600,00 euros HT

• Fiscalité : Modification sectorisée de la taxe d'aménagement

La convention de reversement de la TAM à la CCLLA sur les zones d'activité économiques dont elle est ou sera maitre d'ouvrage prévoit d'harmoniser le taux de TAM sur lesdites zones du territoire de la communauté à 3 % sans aucune exonération.
Actuellement, le taux fixé sur la commune est de 2.25 % et prévoit les exonérations suivantes à hauteur de 50% :

* *Les logements sociaux qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2 des exonérations de droit de la part communale et intercommunale,*
* *Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement de 50 % mentionné au 2° de l'article L. 331- 12 du code de l'urbanisme et qui sont financés à l'aide du prêt à taux 0 %,*
* *Les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du code de l'urbanisme,*
* *Les abris de jardin, pigeonniers, colombiers soumis à déclaration préalable,*

• Attributions de compensation 2018

Le Conseil municipal prend acte et valide le PV de la CLECT constatant les attributions de compensation et précise que le montant des attributions de compensations pour la commune de Val du Layon serait de 108 726.58 euros pour l'exercice 2018.

• Assainissement : Proposition des tarifs 2019

Le service d'assainissement collectif sur le territoire de Val du Layon est en délégation de service public sur St Lambert auprès de Suez et en régie directe à St Aubin, avec une prestation de service auprès de la SAUR pour la facturation.
Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2019 sur St Lambert mais d'augmenter la part de 2% sur St Aubin considérant, qu'à terme, il est souhaité tendre vers une harmonisation entre les communes.
Pour 2019, il est proposé les tarifs suivants, qui seront à valider par la CCLLA :

COMMUNES	St LAMBERT	St AUBIN
Part fixe communale	47.00 €	66.1 € (+2%)
Part fixe délégataire*	36.20 €	RAS
Part variable communale	0.61 € le m^3	0.86 € le m^3 (+2%)
Part variable délégataire*	0.871 € le m^3	RAS
Usagers moins de $40m^3$	RAS	0.95 € le m^3 (+2%)

**sous réserve d'éventuelles modifications par le délégataire*

• Assainissement : Étude schéma directeur – avenant aux marchés

Lors de la dernière réunion de présentation des rapports intermédiaires de l'étude « schéma directeur assainissement » en date du 24 septembre 2018, le bureau d'études IRH a transmis les recommandations techniques présentées ci-après :

* *St Aubin de Luigné : Les services de l'État demandent la réalisation d'une étude d'incidence pour étudier l'impact de la station d'épuration sur le milieu récepteur.*
* *St Lambert du Lattay : L'Agence de l'eau demande la réalisation de contrôles de branchements dans le bourg, afin de mieux connaitre les possibilités de déraccordements des habitations, et ainsi être plus précis sur les gains attendus pour une opération de mise en séparatif (70 contrôles maximum à prévoir).*

Ces demandes ont pour incidence la réalisation d'avenants aux marchés en cours, ces prestations n'étant pas prévues initialement aux cahiers des charges. Cependant ces plus-values sont compensées par des moins-values, pour des prestations qui n'ont pas été réalisées.

Considérant qu'il y a lieu d'accéder à la requête présentée par la maîtrise d'œuvre et que les services techniques de la Communauté de communes Loire Layon Aubance ont été consultés et considérant la convention de gestion du service assainissement de la commune de VAL DU LAYON signée le 22 décembre 2017, dûment approuvée par la CCLLA par délibération du 14 décembre 2017 et par la commune de Val du Layon par délibération du 5 décembre 2017,

Le Conseil municipal valide l'avenant proposé relatif au « diagnostic réseau/station d'assainissement » à St Aubin :

CLAUSES A MODIFIER	MARCHE INITIAL/ AVENANT	MODIFICATION PROPOSEE
Prestation complémentaire	Etude d'incidence de la station d'épuration	+ 900.00 euros HT
Prestation non réalisée	Réseau/surverse (1*24h) ; prélèvements et analyses	1 000.00 euros HT
	TOTAL	100.00 euros HT

Il l'avenant proposé relatif à « l'étude préalable en assainissement et eaux pluviales » à St Lambert :

CLAUSES A MODIFIER	MARCHE INITIAL/ AVENANT	MODIFICATION PROPOSEE
Prestation complémentaire	Contrôles de branchements	+ 5 000.00 euros HT
Prestation non réalisée	Réseau/surverse (1*24h) ; prélèvements et analyses	4 000.00 euros HT
	Inspection caméra	1 752.40 euros HT
	TOTAL	752.40 euros HT

- **EPCI CCLLA : Représentants au service commun**

Il est proposé de désigner les représentants suivants de la commune au sein de la commission de gestion telle que définie par la convention de création du servie commun dit du secteur 3 : Gilles DAVY et Raymond BOIS. L'information sera transmise à la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

- **Fonds de concours SIEML : effacement de réseaux – rue du canal Monsieur - Saint Aubin**

Le SIéML nous a récemment transmis le devis définitif, à charge de la commune, de 75 110,58 euros.

Le Conseil municipal valide l'opération relative à l'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public « rue du canal de Monsieur » (St Aubin), dont le montant est de 178.675,73 euros net de taxe,

Il accepte de verser un fonds de concours au profit du SIéML, pour un montant de 35.735,14 euros net de taxes et valide l'opération EP292.17.01 relative au génie civil Télécom pour l'effacement de réseaux Télécom « rue du canal de Monsieur » (St Aubin), dont le montant est de 39.375,44 euros TTC.

ENFANCE

- **Affaires périscolaires : Reprise des activités de la Maison Culturelle**

Depuis le dernier conseil municipal, des entretiens individuels se sont tenus entre les animateurs de la Maison Culturelle, les services de la Mairie et les élus, afin de mieux appréhender la situation de chacun et pouvoir faire des propositions *ad hoc*. Le bilan de ces rencontres sera fait en présence du consultant et de l'avocate chargés de nous accompagner dans cette procédure de reprise.
Chaque salarié reçu en entretien va ensuite pouvoir recevoir un courrier (envoyé en recommandé avec demande d'accusé de réception), contenant notamment une proposition de contrat, une simulation de fiche de paie, une fiche de poste et un coupon réponse (à retourner dans des délais raisonnables).
La dernière étape consiste à créer les emplois dès réponse obtenue des salariés, puis à solliciter l'avis du Comité technique au Centre de gestion.

RAPPEL

Les jeunes qui ont pris 18 ans en 2018, sont appelés à venir vérifier en mairie déléguée leur inscription sur les listes électorales.

Les nouveaux habitants, arrivants sur la commune en 2018 sont appelés à s'inscrire **avant le 31 décembre 2018** en mairie déléguée.

MAIRIE VAL DU LAYON

www.valdulayon.fr

■ St Lambert du Lattay :
11, rue Rabelais
Tel : 02 41 78 30 46
Fax : 02 41 78 32 77
mairie@valdulayon.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 9h-12h / 14h-17h30
Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h / 14h-18h

■ St Aubin de Luigné
Rue Jean Pontoise
Tel : 02 41 78 33 28
mairie-sg.staubin@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
Du Lundi au samedi : 9h-12h
Fermé le jeudi

POSTE

■ **Agence postale**
11, rue Rabelais
St Lambert du Lattay
Tel : 02 41 54 12 53

Horaires :
Lundi/Mardi/Jeudi : 14h30-16h30
Mercredi : 10h-11h45/14h30-16h30
Vendredi : 14h30-17h45
Samedi : 10h-11h30

Levée du courrier :
du lundi au vendredi : 15h15

■ **Point Poste :**
VIVECO - M. et Mme SOURICE
1, place de l'Eglise
St Aubin de Luigné
Tel : 02 41 44 24 80

Horaires :
Mardi au samedi :
6h30 - 12h30 et 15h - 19h30
Dimanche : 6h30 - 12h30

Levée du courrier :
du lundi au samedi : 10h

RAPPORTEZ VOS BIDONS !

A partir du 1er janvier 2019, les particuliers n'auront plus le droit d'acheter, de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires dans leurs jardins, sauf si ces produits sont considérés sans risque pour l'environnement.

Le Syndicat Layon Aubance Louets en charge entre-autre de l'amélioration de la qualité des cours d'eau vous **incite** à déposer vos bidons de produits phytosanitaires en déchèterie.
Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, **les déchets chimiques ne doivent pas être jetés à la poubelle** ou **dans les éviers**. Ils nécessitent une prise en charge spécifique dans un centre de tri.

Si vous déversez des produits chimiques dans les canalisations, ils ne seront pas éliminés lors des traitements des stations d'épuration et perturberont leur fonctionnement.

Ils vont donc rejoindre le milieu naturel et auront **un effet très néfaste sur la qualité de l'eau** et la plupart des espèces vivantes. Aussi, pour préserver l'eau, votre environnement, **votre santé**, et **celle de vos proches**, allez déposer gratuitement **vos bidons de produits phytosanitaires à la déchetterie.**

RECENSEMENT de la population 2018
www.le-recensement-et-moi.fr

Retrouvez l'offre dans son intégralité sur :
www.valdulayon.fr

Emploi temporaire
Poste à pourvoir début janvier 2019

Définition : réalise la collecte du recensement de la population de la commune de Val du Layon dans un secteur déterminé.

ACTIVITES
* Se former aux concepts et aux règles du recensement
* Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur
* Déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis
* Rendre compte de l'avancement de son travail
* Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents

COMPETENCES
* Discrétion, neutralité
* Capacité à dialoguer avec les habitants (être convaincant)
* Persévérance
* Disponibilité
* Rigueur
* Être méthodique et ordonné
* Capacité à assimiler et appliquer les règles du recensement (protocole de collecte)
* Être familiarisé avec les nouvelles technologies
* Une bonne connaissance de la commune est souhaitable

Date limite de candidature :
10 décembre 2018.

Traitement des déchets à Saint Aubin de Luigné

La compétence déchets a été confiée au SMITOM pour le secteur Loire-Layon depuis le 1er janvier 2018.
L'objectif souhaité est d'harmoniser le service apporté.

Badge d'accès aux services du SMITOM
Ce dernier permet l'accès aux déchèteries situées à Chalonnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Juigné sur Loire (les Garennes sur Loire), Rochefort sur Loire, St Georges sur Loire et Thouarcé (Bellevigne en Layon), mais également à des points d'apports volontaires d'ordures ménagères.

Chaque particulier peut obtenir gratuitement son premier badge sur simple appel téléphonique au SMITOM.
Tél : 02.41.59.61.73. www.smitom-sudsaumurois.com

■ Accès aux déchèteries

En effet, afin d'uniformiser l'accès aux déchèteries pour les habitants du territoire de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance, il est nécessaire de présenter un badge soit à la borne d'entrée, soit à l'agent d'accueil.

Conformément au règlement du SMITOM, les conditions d'accès sont les suivantes :
- Pour les particuliers, un forfait de 18 passages en déchèterie par année civile est attribué. Il sera demandé 5€ par passage complémentaire au-delà de ce forfait.

- Pour les professionnels, Les badges sont facturés 5 € l'unité. L'accès est illimité, mais payant par prépaiement pour certains matériaux.

■ ACCÈS AUX POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

- USAGERS AYANT CHOISI LE FORFAIT BAC

Ce badge « déchets » vous permet également d'accéder aux points d'apport volontaire de façon ponctuelle (pour des surplus ou en période estivale afin de limiter les odeurs ou pour des dépôts avant des départs ….).
Chaque dépôt dans les bornes de votre commune sera facturé 1.30€. Pour les utiliser, présentez votre badge devant le cadran, le tambour d'un volume de 50L se déverrouillera pour effectuer votre dépôt.

Les colonnes de verre et papier restent en accès libre, vous trouvez leurs localisations sur le site internet du SMITOM : wwww.smitom-sudsaumurois.com.

Dans votre abonnement de redevance incitative sont compris l'utilisation des bornes verre et papier, la gestion des emballages, 6 collectes du bac ordures ménagères par semestre et 18 passages annuels en déchèterie, ainsi que le traitement de tous les déchets déposés.

- USAGER AYANT LE FORFAIT PAV (Point Apport Volontaire)

Le badge vous permet de déposer vos ordures ménagères dans des équipements accessibles en permanence.
Pour utiliser les bornes de votre commune, présentez votre badge devant le cadran, le tambour d'un volume de 50L se déverrouillera. Les ordures ménagères sont à déposer en sacs hermétiques dans le tambour. Vous pouvez recommencer l'opération autant de fois que besoin.
Dans votre abonnement de 63 €, sont compris l'utilisation des bornes verre et papier, la gestion des emballages, 18 passages annuels en déchèterie, 18 dépôts d'ordures ménagères par semestre ainsi que le traitement de tous les déchets déposés. Au-delà des 18 ouvertures de colonnes, chaque dépôt supplémentaire sera facturé 1.30€.

Traitement des déchets à Saint Lambert du Lattay

■ BALAYAGE DES RUES

Les prochains balayages des rues auront lieu :

- Mardi 12 décembre

à partir de 6 heures.

Afin de faciliter le passage de la balayeuse, veuillez ne pas stationner vos voitures en bordure des trottoirs.

Merci de votre compréhension.

■ JOUR DE COLLECTE

Jours de collecte des bacs marron et jaunes :
Tous les 15 jours, semaines impaires :

- Mercredi 5 décembre
- Mercredi 19 décembre
- Jeudi 3 janvier

Attention : il est rappelé qu'après chaque passage, les bacs doivent être rangés et ne doivent pas rester sur les trottoirs.

■ COLLECTE FERRAILLE

Les prochaines collectes de ferraille à la déchetterie du Bottereau à Thouarcé ont lieu
le 2ème samedi du mois ***ET*** *les 3ème et 4ème vendredis du mois*

Soit les prochaines dates :

Les samedis,
de 9H à 12H
et 14H à 17H :

- 8 décembre
- 12 janvier

Les vendredis,
de 14H à 17H :

- 21 décembre
- 28 décembre
- 18 janvier
- 25 janvier

■ OUVERTURE DECHETERIE THOUARCE

Lundi et mardi de 9H à 12H - **Mercredi** de 14H à 17H30
Vendredi de 9H à 12H et de 14H à 18H
Samedi de 9H à 12H et de 14H à 17H30
(samedi après-midi réservé aux particuliers)

■ BIBLIOTHÈQUE

SAINT AUBIN DE LUIGNÉ

Accueils de classes

Les lectures pour les classes *de St Aubin ont repris à la bibliothèque, organisées par des bénévoles qui rivalisent d'imagination pour les rendre inoubliables !*

Remplacement des fenêtres de la bibliothèque

La réhabilitation du 1er étage du presbytère où se trouve la bibliothèque doit s'achever fin novembre, par le ***changement des fenêtres existantes****.*

Nouveautés romans et malle d'albums atypiques

Venez découvrir les nouvelles acquisitions de la bibliothèque pour la ***rentrée littéraire****, ainsi que de nouvelles* ***premières lectures*** *et de nouveaux* ***romans jeunesse****.*
Et venez aussi découvrir ou faire découvrir à vos enfants, petits-enfants… les trésors de ***la Malle de livres atypiques*** *: pop-ups, livres animés, livres-jeux… à lire sur place en raison de leur fragilité****.***

Bientôt Noël !

Nous vous communiquerons les dates de ***fermeture de la bibliothèque*** *pour les* ***vacances de Noël*** *très prochainement…*

Et début 2019…
Escape Game

Dans la série des jeux grandeur nature, après la Murder Party qui a remporté un franc succès en octobre, le réseau « Mille et une pages » vous proposera ***un Escape Game à la bibliothèque en février.***
Vous en saurez plus dans quelques temps…

Histoire(s) de jouer !

Dans le cadre du thème « Du livre au jeu » abordé par le réseau « Mille et une pages » au cours du 1er semestre 2019, ***la malle de livres-jeux « Histoire(s) de jouer »*** *du Bibliopôle circulera dans nos bibliothèques et viendra à St Aubin* ***du 19 février au 2 avril****.*

Bibliothèque de Saint Aubin de Luigné

13 rue Jean de Pontoise, Saint Aubin de Luigné, 49190 Val du Layon
02 41 66 31 94 - bibliostaubinluigne@orange.fr
Ouverte aux lecteurs : mercredi de 16h à 18h - samedi et dimanche de 10h30 à 12h30
bibliotheque-1001pages.fr

AUX MILLE ET UNE PAGES
RESEAU DES MEDIATHEQUES
CHAUDEFONDS-SUR-LAYON
DENEE
ROCHEFORT-SUR-LOIRE
SAINT-AUBIN-DE-LUIGNE

■ HARMONIE

SAINT LAMBERT DU LATTAY

■ CRU DE L'AMITIE

SAINT LAMBERT DU LATTAY

JEUX DE SOCIÉTÉ
Tous les jeudis
à 14 H 30
Salle du Coin d'Hyrôme

Ouvert à toutes les personnes souhaitant rejoindre le Cru de l'Amitié

DATES À RETENIR...

BUCHE DE NOËL	**Assemblée générale** **Vœux et Galette des rois**
Vendredi 14 Décembre	Vendredi 11 janvier 2019
Inscription Mercredi 5 décembre de 10h30 à 11h30	
Salle de l'Hyrôme	Salle de l'Hyrôme

■ COMITÉ DES FETES

SAINT LAMBERT DU LATTAY

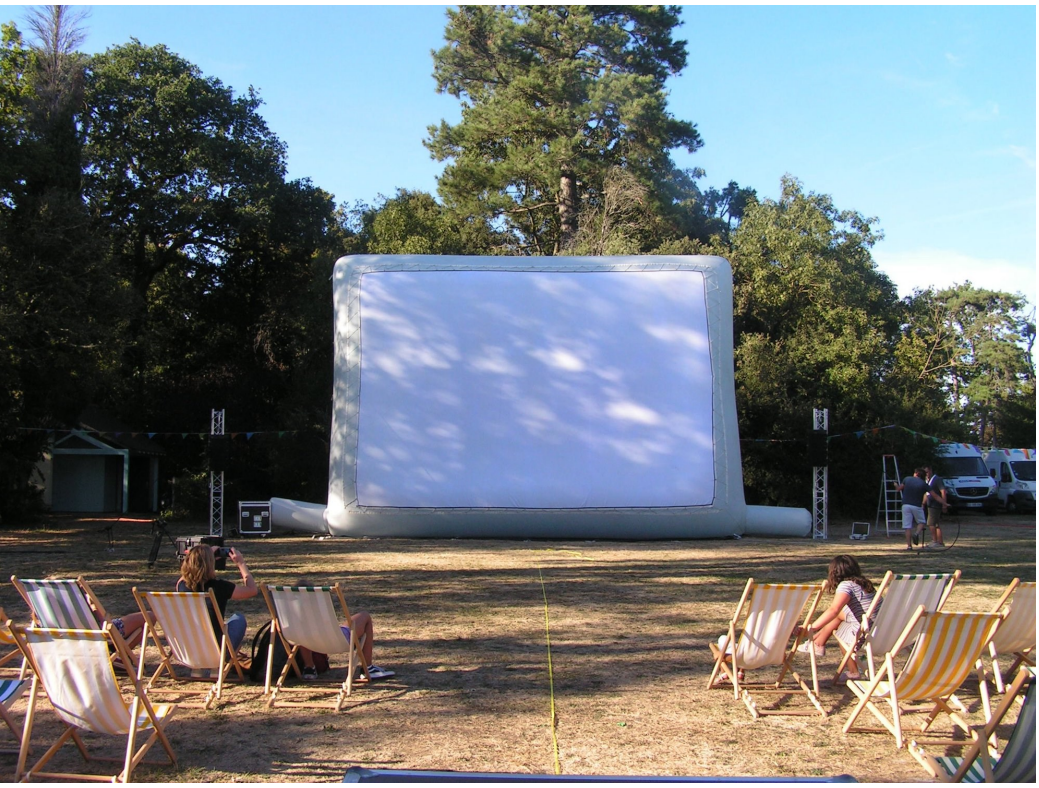

Nous tenions à remercier les habitants de Val du Layon pour leur présence au premier ciné plein air qui fût une réussite, une seconde édition est en projet.

Le carnaval 2019 se déroulera le dimanche 28 avril à partir de 14h30 à la salle des sports.

« Ça roule »
est le thème choisi.

Nous recherchons un vieux vélo, si vous en avez un qui ne vous sert pas, n'hésitez pas à contacter rapidement Franck Bourdeau au 06 88 17 51 18

Une sono est proposée à la location aux associations, 60€ le week-end.
Pour tous, des barnums accordéon 4mx4m au tarif de 60€, le prix est dégressif en fonction du nombre loué.
Contact pour les locations
Régis Grémont au 06 76 99 00 64

■ APAE49

SAINT LAMBERT DU LATTAY

<u>Les contrôles d'ANC</u> :

Le 1er Janvier 2018, la SAUR a été reconduite pour deux ans par les responsables de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CCLLA) dans ses fonctions de contrôle des Assainissements Non Collectifs (ANC). Aussi avons-nous rencontré les dirigeants de la CCLLA, Mrs Schmitter et Gallard, afin de leur exprimer notre désapprobation.

En effet, Madame LEVEQUE précédente responsable du SPANC Loire-Layon, avait engagé en 2016 une procédure de révision des contrôles antérieurs à 2012 <u>suite à la parution des nouveaux décrets</u> de cette même année. Cette révision appelée repriorisation fut effectuée sur papier par une personne accréditée par le SPANC, en reprenant les rapports des contrôles de la SAUR. Cet employé a été rémunéré par la Communauté de Communes Loire-Layon pendant une période de quatre mois, donc à partir de nos impôts.

Dans le compte-rendu de la commission SPANC Loire-Layon du 15 avril 2015, il est affirmé que « *cette étude effectuée sur dossier, aura valeur de contrôle et n'entraînera pas de nouvelle visite sauf exception.* »
Nous demandons donc à nos adhérents de répondre négativement à toute nouvelle demande de contrôle de leur assainissement tant que ne leur aura pas été remis en main propre le résultat de cette repriorisation.

Cette consigne ne s'adresse bien évidemment pas aux propriétaires d'ANC qui n'ont jamais été contrôlés (entre deux et trois cents), et pour lesquels les visites doivent être impérativement réalisées après présentation par le technicien de la SAUR du *règlement intérieur du SPANC et en appliquant les arrêtés de 2012 et non ceux de 2009*. Elle ne s'adresse pas non plus aux habitants de St Lambert qui ne dépendent pas de la SAUR mais de la Nantaise des eaux.

D'autre part l'ensemble des contrôles aurait dû être effectué selon la loi avant la date limite du 31 décembre 2012. Aussi **nous demandons que le tarif appliqué soit celui qui était en vigueur à cette époque soit 65,60 € TTC.** Les usagers n'ont pas à subir de la part de la SAUR des augmentations de tarifs, pour des manquements, des oublis, des aléas et des retards imputables à cette entreprise.

M. Thierry GALLARD, maire des Alleuds et vice-président en charge de « l'assainissement » à la CCLLA s'associe volontiers à cette dernière requête et nous affirme sa volonté de travailler avec APAE49 pour une meilleure compréhension des problèmes et soucis des administrés.

En 2020, irons-nous à nouveau vers un affermage, une mise en régie ou les deux à la fois ? La décision reste à prendre et nous souhaitons pouvoir conformément à l'esprit de la loi donner notre avis dans le cadre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

■ PAROISSE ST PIERRE EN LAYON HYROME

SAINT LAMBERT DU LATTAY

Depuis septembre dernier, le père Dominique Raimbault, notre nouveau curé, a pris ses fonctions.
Il n'est pas complètement étranger à notre village, puisqu'il est originaire de Saint-Laurent-de-la-Plaine.

Pour suivre la vie paroissiale vous connaissez ***la feuille de quinzaine***, elle est toujours disponible :

* soit à la boulangerie, soit à l'église (ouverte tous les jours),
* soit sur le site internet de la paroisse : http://catholique-angers.cef.fr/Saint-Pierre-en-Layon-Hyrôme

Sur ce site, vous trouverez aussi de nombreuses informations.

■ SLBAD

SAINT LAMBERT DU LATTAY

S.L. BAD est une association permettant la pratique du badminton en loisirs. Les entrainements sont en deux temps. Un temps réservé aux adultes comptant 34 adhérents (10 places restantes) et un temps dédié aux enfants avec leurs parents comptant 9 jeunes de 7 à 15 ans (2 places restantes). Elle a pour but la pratique, en toute détente, du badminton sans aucune compétition qu'on soit débutant ou confirmé. L'intérêt premier est de passer un moment de partage et de progresser dans la convivialité.

Elle s'adresse à tous. En tant qu'adhérent il n'y a pas d'adhésion à la fédération par le biais d'une licence de sportive.

Le club se charge de fournir les volants, les filets, et nous proposons pour ceux et celles qui le souhaitent deux séances de découvertes gratuites où nous fournissons les raquettes.

Cette année une nouvelle formule est arrivée pour les plus jeunes, le « **Bad Famille** ». Ce créneau d'entrainement est réservé aux enfants accompagnés de leurs parents. Il est géré par Frédéric (trésorier du club). Il est possible de le contacter pour plus de renseignement sur l'adresse mail destiné aux enfants : slbad.enfants@gmail.com

Les séances ont lieu pour les :

- **Créneau Adulte** : Tous les lundis et jeudis soirs à partir de 20h30 jusqu'à 23h00 jeu libre.

- **Créneau « Bad Famille »** : parent et enfant de 7 à 15 ans : Les lundis de 18h00 à 19h15 en fonction du planning. Il est affiché dans la salle de convivialité ainsi qu'au niveau des terrains de jeu.

L'adhésion :
Adultes : 30€
Bad famille (1 parent+ 1 enfant) : 50€

Tout au long de l'année le club vous propose :
Des rencontres inter-club loisirs,
Un tournoi interne adulte,
On vous informe aussi des tournois externes ouverts à tous.
Et des soirées à thèmes …

On vous attend avec impatience !

■ CENTRE SOCIOCULTUREL DES COTEAUX DU LAYON

- **Bien Vieillir**

Le programme des activités (Janvier- Juin) à destination des personnes de plus de 60 ans sera disponible à compter de début Janvier : Au programme : Atelier Mémoire Pep's Eureka, Sécurité routière, Ateliers Cuisine… Il est également toujours possible de vous inscrire aux activités physiques dispensées sur Thouarcé et Martigné Briand. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

- **Aide à l'utilisation des tablettes, smartphones et ordinateurs…**

Vous avez des difficultés à utiliser votre tablette ? Vous n'arrivez pas à vous servir de votre téléphone portable ? Vous souhaitez acheter un ordinateur mais vous ne savez pas quoi choisir ? Nous vous proposons de vous accompagner individuellement pour vous aider à utiliser ces différents outils. Prise de rendez vous à l'accueil.
Il reste des places disponibles pour les autres ateliers informatiques : Découverte et/ou perfectionnement….

- **Happy End Cotillons**

Le Vendredi 28 décembre, nous vous convions à un temps festif le « Happy End Cotillons » afin de clotûrer l'année 2018. Au programme, apéritif, spectacle et soirée. Journée ouverte à tous, jeunes, seniors, familles… Vous pouvez venir seul ou accompagnés. Vous pouvez également nous rejoindre pour préparer ce temps.

- **Famille**

Le Nouveau programme des Activités Famille (Novembre- Mars) est disponible : Temps Parents/ Enfants, Parents/ Ados, espace motricité…. Sur inscription.

- **Animations jeunesse**

Des activités jeunesse seront proposées durant les vacances de Noel. Les permanences d'inscription auront lieu le Samedi 8 décembre de 9h à 12h et le mercredi 12 décembre de 17h à 19h au Neufbourg.

Site : www.habitants-associes.fr
Mail : accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr
Tel : 02-41-54-06-44 ;
Centre Socioculturel des Coteaux du Layon.

■ VILLAGE EN SCENE

LA TRAGÉDIE DU DOSSARD

Yohann Métay
À partir de 11 ans

Cette drôle de tragédie est l'histoire d'un homme ordinaire en manque d'héroïsme qui décide de se lancer dans une course à pied, et pas n'importe laquelle : le trail du Mont-Blanc…

VENDREDI 14 DÉCEMBRE - 20H30
CHALONNES-SUR-LOIRE
ESPACE CINÉ - RUE FELIX FAURE

DOMINIQUE A
« La Fragilité »

À partir de 12 ans

Très franchement, accueillir un jour Dominique A en concert à Villages en scène est une chose qu'on imaginait plutôt en rêve... et puis l'opportunité est arrivée avec cette formule de concert en acoustique, plus adaptée à nos lieux, et c'est tant mieux !

JEUDI 17 JANVIER - 20H30 - FAYE D'ANJOU
POLE CULTUREL - RUE ALBERT LEBRUN

LA VEDETTE DU QUARTIER

Théâtre de l'Ancre (Bruxelles)
À partir de 13 ans

1977, on est à Bruxelles. Riton a 13 ans et il rêve déjà d'être acteur, pour pouvoir enfiler des costumes, rigoler avec les copains, chanter, et surtout pour ne plus devoir retourner à l'école.

VENDREDI 25 JANVIER - 20H30 - CHALONNES-SUR-LOIRE - ESPACE CINÉ - RUE FELIX FAURE

CROSSOVER

Compagnie S'Poart (La Roche sur Yon)
À partir de 10 ans

Après le spectacle « Traces » que nous avions accueilli en 2015, la cie S'Poart revient avec sa dernière création « Crossover », spectacle d'une intensité inouïe.

DIMANCHE 18 NOVEMBRE - 16H30
FAYE D'ANJOU - POLE CULTUREL -
RUE ALBERT LEBRUN

LOIRE
LAYON AUBANCE

TU AS ENTRE 16 ET 30 ANS

DES QUESTIONS SUR LE LOGEMENT ?

...Quel Logement ? Comment chercher ? Quelles démarches ? Quelles dépenses ? Quelles aides ?..

UNE CONSEILLÈRE SPÉCIALISÉE

EST DISPONIBLE SUR RDV À :

L'Accueil Information Orientation Logement Jeunes

Permanences tous les 2ème et 4ème lundis

de chaque mois

De 10H00 à 13H00

Au sein de la résidence Habitat jeunes Loire Layon Aubance

Espace Simone IFF
2 allée Simone IFF
Chalonnes/Loire

aio.ccloirelayon@aio49.fr

09.67.80.24.63 ou 02.41.24.37.37

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE anjou

ActionLogement

Habitat Jeunes David d'Angers

L'Espace Emploi Loire Layon Aubance

Service de proximité pour les demandeurs d'emploi et entreprises du territoire

Ouvert en 2015 à Chalonnes-sur-Loire, et situé depuis septembre 2016 au sein de la résidence Simone IFF, aux côtés de l'antenne locale de la Mission Locale Angevine, l'Espace Emploi est un **lieu d'accueil et d'information** du public sur l'emploi et la formation. C'est aussi **l'interlocuteur privilégié des entreprises du territoire** dans leurs recrutements.

Ses missions :

Pour les **Demandeurs d'emploi**	Pour les **Entreprises**
Aide à la recherche d'emploi	Information sur les aides à l'embauche
Aide à la rédaction de CV, lettre de motivation	Dépôt et affichage d'offres d'emploi
Soutien aux démarches Pôle emploi	Mise en relation offre et demande
Information sur les métiers	Promotion des métiers et des entreprises locales
Information sur les partenaires et dispositifs	
Information sur entreprises locales	

Horaires d'ouvertures :

Lundi	9h-12h	13h30-16h30
Mardi	9h-12h	/
Mercredi	/	/
Jeudi	9h-12h	/
vendredi	9h-12h	/

Contact :
Sandrine AUBRY (animatrice)
Tél : 02 41 74 10 85
Mail : contact.espaceemploi@orange.fr
2 allée Simone Iff
49290 CHALONNES-SUR-LOIRE

PHARMACIE

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche,

composez le 32 37

Ou

http://www.3237.fr/public/mobi/index.php

MEDECIN

La nuit, le week-end et les jours fériés, Téléphonez !

Urgence non vitale : 116 117

Urgence vitale : 15

- le soir à partir de 20 H,
- la nuit, le week-end, les jours fériés à partir du samedi midi.

POMPIERS	18
GENDARMERIE	17

■ CORRESPONDANTS

SAINT LAMBERT DU LATTAY

Correspondante Paroisse St Pierre en Layon Hyrôme :
Mme Catherine CASADAVANT :
06 82 48 97 21 ou cat.casadavant@orange.fr
Contact Paroisse : 02 41 54 14 49
ou paroissesplh@orange.fr

Correspondante « Ouest France »
Mme Dany FABRY : 02 41 66 30 41 ou 06 71 35 05 42
ou dany.fabry.ofrance@gmail.com

Correspondante « Courrier de l'Ouest »
Mme Nelly SIMON : 02 41 47 29 97 ou 06 73 61 10 13
ou nellysimonco@gmail.com

Correspondante Paroisse St Maurille en Loire et Layon :
Mme Mimie VITRÉ :
02 41 78 37 20 ou andrevitre@orange.fr
Contact Paroisse : 02 41 78 01 36
ou paroisse.st-maurille@wanadoo.fr

Correspondant « Courrier de l'Ouest »
M. Gérard GUIBERT : 02 41 45 79 01 ou 07 78 95 02 34
ou gerard.guibert.chdf.49290@gmail.com

SAINT AUBIN DE LUIGNE

■ MEDICAL

Pédicure/Podologue : 02 41 44 99 36
Ostéopathe : 06 42 25 86 19
Pharmacie : 02 41 78 30 22

Infirmiers : 02 41 78 32 53
Kiné : 02 41 74 98 14
Dentiste : 02 41 78 32 78

■ TOURISME

Camping de la Coudraye : 02 41 78 44 26
Musée de la Vigne et du Vin : 02 41 78 42 75

Camping du Layon : 02 41 78 33 28

SAINT LAMBERT DU LATTAY

SAINT AUBIN DE LUIGNE

■ECOLES ET RESTAURANTS SCOLAIRES

Directeur enfance jeunesse Val du Layon : Quentin BRUNEAU : quentin.bruneau@valdulayon.fr ou 06 08 05 94 17

- École Publique Célestin Freinet : 02 41 78 34 17
- École Privée St Joseph : 02 41 78 37 40
- Restaurant scolaire : 02 41 74 04 03 ou n.barron@valdulayon.fr

- École Publique René Guy Cadou : 02 41 78 33 03
- École Privée St Joseph : 02 41 78 39 99
- Restaurant scolaire : 02 41 78 64 31

■MEDIATHEQUE/BIBLIOTHEQUE

Tel : 02 41 78 47 61
contact@maisonculturelle.org lirenlayon.fr

Horaires d'ouverture :
Mardi, jeudi et vendredi : 16h30 - 18h30
Mer. : 10h-12h30 / 14h-18h30
Samedi : 10h-12h30

Vacances scolaires :
Mercredi et samedi : 10h - 12h30
Vendredi : 16h30-18h30

Tel : 02 41 66 31 94
bibliostaubinluigne@orange.fr

Horaires d'ouverture :
Mercredi : 16h-18h
Samedi : 10h30-12h30
Dimanche : 10h30-12h30

■ENFANCE

Maison d'Assistantes Maternelles
Mam'zelle bulle :
Tel : 06 02 07 82 47

Halte-garderie Piccolo :
halte-garderie-piccolo.blogspot.fr
Tel : 02 41 78 47 14

Accueil périscolaire Coup de pouce :
Tel : 02 41 78 47 61 / 06 30 25 73 55
contact@maisonculturelle.org

Accueil de loisirs (vacances scolaires) :
Tel : 02 41 78 47 61 / 06 30 25 73 55
contact@maisonculturelle.org

RAM : 02 41 54 06 44

Maison d'Assistantes Maternelles
« Les P'tits d'Hommes » :
Tel : 06 51 67 78 22

Accueil périscolaire :
Tel : 02 41 78 64 31
activites.periscolaires-staubin@orange.fr

Accueil de loisirs sans hébergement et Espace Jeunesse :
Tel : 09 61 07 65 58

RAM : 02 41 78 72 45

■ADMR

ADMR Belanjous : 02 41 68 51 46
ADMR personnes âgées : 02 41 78 30 24

ADMR Le Louet : 02 41 66 73 98

DECEMBRE						
Mardi 11 Jeudis 6, 20		Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert
S	1	Marché de Noël		APE René Guy Cadou	École René Guy Cadou	Saint-Aubin
V	7	Gouter de Noël	16H15	APE et Ecole Freinet	Ecole Freinet	Saint-Lambert
S	8	Challenge Viveco	16H	La Concorde	La Concorde	Saint-Aubin
S	8	Marché de Noël		École St Joseph	École St Joseph	Saint-Aubin
V	21	Célébration de Noël	20H	École St Joseph	Église de St Lambert	Saint-Lambert
JANVIER						
Mardis 15 et 29 Jeudis 3, 17 et 31		Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert
V	11	Vœux du Maire	20H		Salle Jean de Pontoise	Saint-Aubin
V	11	Assemblée générale, Vœux et Galettes des rois		Cru de l'amitié	Salle de l'Hyrôme	Saint-Lambert
S	12	Après-midi récréatif		APE et École Freinet	École Célestin Freinet	Saint-Lambert

LA RÉDACTION PRÉCISE QUE LES ARTICLES DES ASSOCIATIONS SONT ÉDITÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET QUE LEUR CONTENU RESTE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.

Directeur de publication : Gérard TREMBLAY.
Conception et rédaction : Commission Communication Val du Layon
Mise en page : Mairie - Impression : Le P'tit Vert

Les articles pour le prochain « Val'Info » devront nous parvenir avant le mardi 8 janvier de préférence par mail : n.barron@valdulayon.fr ou déposés en mairie